

FACE AUX PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT DES SCÉNARIOS DIVERGENTS

*par Dominique Bourg**

Les problèmes d'environnement ne datent pas d'aujourd'hui.

Mais la révolution industrielle a changé la donne.

*Le souci de la fragilité de la Terre comme lieu de vie pour
les hommes marque nettement la sensibilité contemporaine.*

En réponse, plusieurs scénarios ont été élaborés.

Ils sont loin d'être équivalents.

Les problèmes d'environnement présentent quatre caractéristiques, qui en font des problèmes originaux. Chacune de ces caractéristiques débouche sur une difficulté politique particulière.

Des difficultés inédites

■ Des problèmes globaux. Toutes les sociétés antérieures ont connu des problèmes d'environnement ; mais, par définition, ils étaient locaux. Or, aujourd'hui, ils sont globaux. Les hommes risquent en effet de saturer certains des grands cycles bio-géophysiques qui sous-tendent la possibilité de la vie humaine, et plus largement de la vie animale sur terre. Un exemple, très parlant à ce sujet, porte sur le moins mal connu des cycles, celui du carbone. Le changement climatique qui découle de la surcharge en gaz à effet de serre (1) est entaché de toutes sortes d'incertitudes dues à un défaut de connaissances et à la complexité du climat. Mais les analyses convergent sur plusieurs points : une hausse moyenne des températures, une variation assez sérieuse des régimes des pluies à l'échelle de la planète, le risque d'une montée du niveau des mers, avec un phénomène d'érosion important, et le risque d'une virulence et d'une mutabilité plus grandes des micro-organismes pathogènes (2).

Face à de tels phénomènes, le jeu politique classique est pris au dépourvu ; car les problèmes d'environnement, à partir du moment où ils sont devenus globaux, exigent des solutions politiques qui soient également globales. Mais il n'y a rien de plus difficile que de pouvoir produire une solution politique globale. On l'a vu avec l'échec relatif de la Convention cadre sur le changement climatique.

■ Des risques impalpables. Aujourd'hui, ils ne sont pas visibles pour le commun des mortels. Il est nécessaire d'en passer par des médiations scientifiques. Or, qui dit recours à la science, dit

** Professeur des Universités, Directeur du Centre de Recherches et d'Etudes Interdisciplinaires sur le Développement Durable de l'Université de Technologie de Troyes.*

(1) Pendant 400 000 ans, et probablement pendant plusieurs millions d'années, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a oscillé entre 180 et 270 parties par million. Aujourd'hui, nous en sommes à 365. Si nous poursuivons les courbes actuelles d'émission de CO₂ jusqu'à la fin du siècle, nous arriverions à 900 !

(2) Lire **Ch. Dalle**, « Cesser d'aggraver le désastre climatique mondial », *Economie & Humanisme*, n° 358 octobre-novembre 2001.

L'ÉMERGENCE

des problèmes d'environnement

Les problèmes d'environnement ne datent pas d'aujourd'hui ; dans un passage du *Critias*, Platon décrit, assez précisément, le mécanisme qui conduit de l'agriculture à la déforestation puis à la désertification.

Dans l'Europe médiévale déjà, les villes étaient obnubilées par des problèmes d'hygiène et de peste, mais il suffisait de s'en éloigner et le problème s'évanouissait.

La révolution industrielle a changé la donne à compter de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Dans un premier temps, elle a fait apparaître essentiellement un souci de conservation de la nature : le père de notre souci contemporain pour l'environnement.

En 1864, paraît un livre très important *L'homme et la nature, et la géographie du globe physiquement transformé par l'homme*, de G.P. Marsh. Il connaîtra plusieurs éditions, dont une traduction partielle en français par Élisée Reclus. C'est le premier livre où on commence à dire : « Attention ! il y a danger ».

En 1866, l'invention du terme « écologie » est due à Ernst Haeckel, avec sa définition comme une science.

En 1869, La Terre d'Élisée Reclus oppose, pour la première fois, les civilisations qui détruisent et enlaidissent le milieu, à celles qui, au contraire, l'embellissent et permettent à l'association de l'homme et du milieu de durer. Durant ces années, les peintres de l'École de Barbizon vont, pour la première fois, défendre un paysage, celui de la forêt de Fontainebleau. Ce n'est pas le *wilderness* américain – la nature à l'état « sauvage » – mais une forêt bâtie par l'homme. Ce seront les premiers à s'élever contre l'exploitation par trop commerciale de cette forêt, et ils vont gagner.

En 1872 est créé, aux États-Unis, le premier parc naturel fédéral, Yellowstone. Deux décennies plus tard, en 1890, un autre parc, Yosemite National Park, verra le jour en Californie ; Yosemite disposait cependant depuis 1864 d'une protection fédérale.

En 1892, est créé le *Sierra Club*, première grande ONG de défense de la nature.

Jusqu'à la veille de la Guerre de 1914, on va beaucoup s'intéresser au problème de l'épuisement des ressources naturelles. Le grand auteur qui va marquer ces courants de pensée est à la fois biologiste et urbaniste : Patrick Geddes ; le premier, il élabore certaines argumentations qui pourront ensuite donner lieu à ce que l'on appellera le développement durable.

Avec la Première Guerre mondiale, on oublie les problèmes environnementaux. Rares sont ceux qui continuent à s'y intéresser. En revanche, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, sortent un certain nombre de très grands livres. Le plus marquant est celui de Rachel Carlson, *Le printemps silencieux*, paru en 1963. Il va déboucher sur le premier *Clean Air Act* (Loi sur l'air) américain. Le dernier grand livre de cette saga, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, de Hans Jonas – qui a vécu pendant plusieurs décennies aux États-Unis – paraît en Allemagne en 1979.

D. B.



recours à la recherche, laquelle nourrit toutes sortes de controverses et produit autant d'incertitudes que de connaissances.

Dans ce contexte, comment le politique peut-il faire avaliser par les populations des changements de comportements importants ? Il est très souvent dans la position de celui « qui en sait trop pour être tranquille et pas assez pour vraiment bouger ».

■ Les problèmes sont devenus imprévisibles. L'effet de serre est le seul qui a donné lieu, avec Arrhenius en début du siècle, à une légère anticipation. Chaque fois qu'on invente un artefact au sens le plus général, on se fonde sur quelques mécanismes. Mais quand il est immergé dans un milieu, il interagit avec tous les autres mécanismes. Par définition, il n'est absolument pas possible de connaître les conséquences qu'il pourra susciter à moyen et long termes (3).

Cette imprévisibilité met, elle aussi, la politique en difficulté. « Gouverner, c'est prévoir », disait Mendès-France. Comment prévoir l'évolution d'une société fondée sur les techniques, alors que leurs effets, à moyen et long termes, ne sont pas prévisibles ? Seule l'attitude de précaution est possible.

■ La force d'inertie de ces phénomènes, enfin, est considérable. Ainsi, la plupart des CFC que l'on a envoyés dans l'atmosphère n'ont pas encore atteint la couche d'ozone et la plupart des polluants introduits dans les sols ne sont pas encore parvenus aux nappes phréatiques, etc.

Cette caractéristique d'inertie est politiquement redoutable. Un homme politique qui prendrait des mesures sérieuses n'aurait aucun résultat à faire valoir lors de l'échéance électorale suivante.

On le voit, ces problèmes d'environnement sont réellement sévères. Ils ne relèvent pas d'un phénomène de mode. Pour y faire face, trois scénarios principaux émergent : un scénario fondamentaliste, celui de la *deep ecology* ou écologie profonde ; un scénario autoritaire, qui pourrait avoir pour fondement la philosophie de Hans Jonas ; un scénario démocratique, qui serait celui du développement durable.

Les revendications de l'écologie profonde

Quel est le principe premier des écologistes « profonds » ? Selon eux, alors qu'on a toujours considéré la nature comme un simple moyen, n'ayant jamais de valeur en elle-même, il convient de lui « reconnaître » sa valeur, celle qu'elle institue elle-même. Pour les écologistes « profonds », la valeur de la nature est absolue, elle vaut indépendamment de tout acte humain d'évaluation. Cela conduit ces écologistes à revendiquer l'institution des droits de la

(3) Inventés en 1928, utilisés pour remplacer l'ammoniac dans les réfrigérateurs dans les années 1950, les CFC paraissaient stables, par là même tout à fait maîtrisables et donc inoffensifs. On n'a vu leur effet destructeur sur la couche d'ozone qu'à compter des années 1970.

nature dans le cadre d'un système juridique « bio-centrique ». Ceci appelle une réflexion critique de plusieurs points de vue.

■ Il semble d'abord impossible de construire un système juridique qui ne serait plus anthropocentré dans la mesure où on peut ramener le droit à trois fonctions :

– La capacité d'ester en justice, de porter un conflit devant un tribunal. Seuls les hommes peuvent le faire.

– La capacité de trancher un conflit. Seul un juge humain en est capable, en occupant une position neutre.

– La capacité à pouvoir se réclamer et se proclamer bénéficiaire d'un jugement. Seules des personnes ou des organisations humaines peuvent le faire.

■ Au-delà du droit, ou en soubassement du droit, peut-on vraiment construire une morale qui ne soit pas anthropocentrée, qui reposerait sur le principe d'une égalité de toutes les espèces ? Un philosophe américain a essayé de construire un tel système, dans lequel le support de la valeur est l'espèce. Cela l'a conduit à cette affirmation : « Dans certaines circonstances, il est plus grave de tuer une plante sauvage que de tuer un homme » (4). Ceci aboutit à bafouer le fondement de toute éthique : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse » (5).

■ Enfin, un système politique qui ne serait plus anthropocentré est-il envisageable ? Il s'avère que l'on peut légitimer l'horreur au nom du bio-centrisme. Si la valeur n'est pas l'individu, mais le tout – et donc par là même, l'espèce – si l'Humanité, du fait de son expansion démographique et de son mode de vie, condamne à disparaître de multiples autres espèces, effectivement, il serait moral et efficace de condamner l'humanité à réduire ses effectifs de façon drastique dans un temps relativement court. C'est la seule idéologie, semble-t-il, qui soit capable, de justifier ce genre d'issue pour le moins tragique.

Le modèle autoritaire

Selon Hans Jonas, nous avons désormais un pouvoir qu'aucune des générations antérieures n'a connu (6). C'est le pouvoir de rendre l'existence des hommes difficilement supportable à l'avenir, voire de faire disparaître l'espèce humaine, ou de la modifier, en portant atteinte à son génome de façon telle qu'elle soit devenue totalement méconnaissable. Nous sommes les premiers à avoir ce pouvoir en partage ; par là même, il est nécessaire de repenser nos obligations morales et de redéfinir la responsabilité. Pour Jonas, avant chaque acte, il faudrait essayer d'imaginer, puisqu'on ne peut pas les connaître précisément, ses conséquences possibles, à une échelle parfois très lointaine. Si ces conséquences peuvent aller jusqu'à la possibilité d'une destruction de l'espèce, ou d'une altération de ses conditions de vie,

(4) P. W. Taylor cité par R. F. Nash in *The Rights of Nature. A History of Environmental Ethics*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1989, p. 155.

(5). Cette règle d'or, on la trouve dans le brahmanisme, le zoroastrisme, l'islam, le christianisme, le judaïsme, l'hindouisme, le taoïsme, le confucianisme... On voit donc qu'on détruit ainsi toute espèce de morale.

(6) Cf. H. Jonas, *Le Principe Responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1990.



quels que soient les avantages immédiats qu'on peut tirer de la mise en pratique de cette technique, il faut savoir y renoncer (7).

Jonas est le premier philosophe du politique à ne pas s'être interrogé sur le régime idéal, mais sur le régime capable de nous sortir d'une impasse écologique mortelle. Pour lui, en aucun cas, ce ne pouvait être le système capitaliste, parce qu'il était construit sur le principe de la recherche de la maximisation du bonheur, via la consommation matérielle. En revanche, les régimes de l'Est présentaient un avantage : ils étaient forts, avec une autorité politique centralisée. Depuis quelques décennies, les populations y étaient largement habituées à une certaine frugalité, un changement dans les modes de consommation n'allait donc pas les priver. Et, dans ces régimes, on avait l'habitude de faire passer parfois des vessies pour des lanternes ; on pouvait donc faire accepter des choix drastiques au nom du bonheur des générations futures. Hans Jonas propose une « tyrannie bienveillante et bien informée ».

A tout le moins, on peut douter de l'efficacité de cette approche. Dans les régimes « démocratiques », il existe un certain contrôle des élites par le peuple et du peuple par les élites.

La voie du développement durable

D'où le pari qui a progressivement émergé autour d'un troisième scénario, démocratique celui-là ; celui du développement durable tel que Grö Harlem Bruntland et la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement l'ont défini dans le rapport *Notre avenir à tous* (8). C'est-à-dire un mode nouveau de développement qui permettrait de « satisfaire les besoins, et non les désirs, des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». Cette simple définition permet de dégager ce qu'on a appelé les trois dimensions du développement durable. Satisfaire les besoins des générations présentes, cela implique une dimension économique et une dimension sociale. Et, au-delà de la dimension sociale, c'est aussi l'idée d'une démocratie participative. La dimension environnementale est surtout avivée par l'intérêt porté aux générations futures. Ce développement durable est aujourd'hui tout, sauf réel ; nos modes de développement actuels s'inscrivent à peu près dans une logique inverse. Sur quelles démarches fondamentales peut-on donc s'appuyer ?

■ Premier pilier : le principe de précaution. C'est une manière de gérer autrement le risque technologique et d'avaliser le fait que, contrairement à ce que disait Descartes, nous ne sommes pas appelés à devenir maîtres et possesseurs de la nature. La maîtrise locale, en un sens temporel et spatial, a pour pendant une absence de maîtrise à moyen et long termes. De manière plus

(7) Puisque nous ne pouvons connaître les conséquences de nos décisions technologiques à moyen et long termes, il convient selon Jonas de les imaginer, et surtout d'essayer d'imaginer les pires conséquences possibles ; il nomme cette démarche « heuristique de la peur ».

(8) La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre Avenir à tous.*, Éditions du Fleuve, Montréal, Canada, 1988.

générale – Bertrand de Jouvenel l'avait déjà montré dans les années 1950, dans un article fulgurant (9) – tous les biens que nous produisons ont pour contrepartie des maux. Lorsque les maux peuvent largement dépasser les biens, la précaution prend tout son sens.

■ Deuxième pilier : la démocratie participative. Elle n'a pas vocation à se substituer à la démocratie représentative. Elle n'a rien à voir avec la démocratie directe. C'est un complément participatif à la démocratie représentative.

L'institution-phare de ce genre de conception de la démocratie, c'est aujourd'hui, la *Conférence de Citoyens*. Les Danois ont inventé cette institution, dans les années 1980. Sur un sujet toujours à l'interface entre technique et science d'un côté, société de l'autre sont réunis des « panels de citoyens ». Ceux-ci sont formés, puis posent les questions qu'ils sélectionnent eux-mêmes à des experts qu'ils choisissent aussi. Par rapport au sujet même de la conférence, ces experts développent des points de vue contradictoires. Après les avoir auditionnés, les citoyens formulent un certain nombre de recommandations. De son côté, le pouvoir politique n'est pas tenu de les suivre à la lettre.

Il est intéressant de constater que ces panels de citoyens ne divagent jamais. Ils sont assez raisonnables (10). On ne peut arriver à infléchir les comportements – sur la durée d'une génération, et non pas dans l'année – qu'en comptant sur la prise de conscience et la volonté des citoyens-consommateurs-usagers. Ces conférences constituent une modalité parmi d'autres de ce renouveau de la démocratie.

■ Troisième pilier : l'écologie industrielle, qui revêt des aspects proprement techniques, mais aussi des aspects de gestion globale, dans la visée de dématérialiser l'économie. Par exemple, ce que l'on entend par « économie de fonctionnalité » consiste à convaincre certains industriels de ne plus vendre leurs biens, mais de les louer. Si la location a dépassé une certaine masse critique, cela change complètement le centre de gravité de leurs intérêts. Ils n'ont plus du tout intérêt à concevoir telle ou telle pièce de telle sorte qu'elle arrive à un degré d'obsolescence très rapide. Au contraire, ils vont faire des produits qui pourront durer le plus longtemps possible, occasionnant le moins de maintenance possible, puisqu'ils vont tirer leurs gains non plus de la vente, mais de la location sur la longue durée. Une telle démarche peut concourir à une disjonction entre flux financiers et flux de matière. En ce sens, l'écologie industrielle paraît aussi porteuse de valeurs nouvelles (11).

Dominique Bourg

(9) Cf. " L'économie politique de la gratuité " *in Arcadie, essais sur le mieux vivre*, Paris, Gallimard, 2002 (1968 pour l'édition originale du recueil, et 1957 pour celle de l'article).

(10) Dans un tel panel, jamais un citoyen n'aurait proposé ce qu'a entrepris le Parlement Européen lorsqu'il a admis qu'on pouvait exonérer par avance les producteurs d'OGM de la responsabilité des dégradations qu'ils occasionneraient.

(11) Cf. **D. Bourg**, « Le nouvel Age de l'écologie », *Le Débat*, n° 113, janvier-février 2001, Gallimard, p. 92-105.